

Avis aux lecteurs :
Le présent procès-verbal pourra être adopté par le
Conseil municipal à une séance ultérieure.

Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2010

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA-VALLÉE-DU-RICHELIEU
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le mardi 12 janvier 2010, par le Conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, au lieu habituel des séances du Conseil.

Sont présents, monsieur le Maire,
ainsi que mesdames et messieurs les Conseillers,

Martin Lévesque
Martine Lizotte,
Serge Archambault,
Alexandre Saint-Jacques,
Yvon Plante,
Danielle Lajeunesse,

tous formant quorum sous la présidence du Maire.

Monsieur le Conseiller, Jonathan Chalifoux est absent en raison de sa présence à titre de substitut du Maire à la réunion mensuelle de l'AIBR. Il arrive dans la salle et prend sa place à la Table du Conseil à 21h10 (pendant le traitement du point 12.1.1).

Sont également présents, madame Élise Guertin, directrice générale et secrétaire-trésorière ainsi que monsieur Marc Béland, inspecteur municipal en voirie, travaux publics, en bâtiments et environnement. Madame Guertin agit comme secrétaire pour la prise des minutes de la présente.

1. Ouverture de la séance

Le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes dans la Salle et il ouvre la séance à 20 :00 heures.

* * * * *

2. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2010-01-001

Il est proposé par madame Martine Lizotte, appuyé par monsieur Serge Archambault, et résolu:

Que le Conseil adopte l'ordre du jour tel que proposé, tout en laissant ouvert son point n° 13 *Affaires nouvelles*, jusqu'à la levée de la présente:

Ordre du jour

1. **Ouverture de la séance ordinaire et mensuelle**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 3.1 **Conseil municipal**
 - 3.1.1 Association des plus beaux villages du Québec (APBVQ) :
 - 3.1.1.1 Maire Lévesque élu vice-président sur le Conseil d'administration
 - 3.1.1.2 Achat de 2 panneaux au logo de l'APBVQ
 - 3.1.2 Félicitations au Maire de Saint-Roch-de-Richelieu pour son élection au CA de la FQM
 - 3.1.3 Rencontre d'information par la Direction de la Santé publique: radon et municipalités
 - 3.1.4 Projet du magasin général : demandes de soutien financier et d'appui
 - 3.1.5 Collecte de sang des Maires de Saint-Marc et Saint-Antoine-sur-Richelieu :
 - 3.1.6 Semaine québécoise pour un avenir sans tabac : du 17 au 23 janvier 2010
 - 3.1.7 Priorités d'actions 2010-2011 pour la Sûreté du Québec
 - 3.1.8 Appui à TVR9 revendications auprès du CRTC
 - 3.2 **Gestion financière, financement, immobilisation et affectation**
 - 3.2.1 Présentation et adoption des factures payées et à payer
 - 3.2.2 Refinancement d'un montant de 56 100 \$ relatif à un emprunt échéant le 7 avril 2010
 - 3.2.3 Rapport des dépenses autorisées par délégation de compétence
 - 3.3 **Gestion administrative**
 - 3.3.1 Adhésion 2010 à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)
 - 3.4 **Greffes**
 - 3.4.1 Adoption procès-verbal : Séance ordinaire du 1^{er} décembre 2009
 - 3.4.2 Adoption procès-verbal : Séance extraordinaire du 22 décembre 2009 – Budget 2010

Avis aux lecteurs :
Le présent procès-verbal pourra être adopté par le
Conseil municipal à une séance ultérieure

Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2010

- 3.5 **Évaluation foncière**
- 3.6 **Gestion du personnel**
 - 3.6.1 Appel de candidatures : secrétaire administratif (ve)
 - 3.6.2 Appel de candidatures : coordonnateur (trice) en loisirs récréatifs, sportifs et communautaires
 - 3.6.3 Démission de monsieur Michel Lavoie pour l'entretien de la patinoire
 - 3.6.4 Entériner embauche surveillants patinoire (Danny Bérard et Mark-André Robert)
 - 3.6.5 Entériner embauche responsable fabrication glace et entretien patinoire (Guy Lesage)
- 3.7 **Autres gestions en administration générale** (Yvon Plante)
 - 3.7.1 **Gestion du Centre administratif et communautaire**
 - 3.7.1.1 Rapports du Comité et de l'inspecteur municipal aux travaux publics
 - 3.7.1.2 Autorisation de dépense (s)
- 3.8 **Appui aux organismes de la communauté et autres organismes à but non lucratif (OBNL)**
- 4. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 4.1 **Service de protection contre l'incendie** (Yvon Plante)
 - 4.1.1 Rapports du Comité et du directeur du service
 - 4.1.1.1 Versement à un tiers de la taxe sur les services téléphoniques (911)
 - 4.1.1.2 Embauche d'un pompier à temps partiel (monsieur Maxim Robert)
 - 4.1.1.3 Autorisation de dépenses (réso)
 - 4.2 **Sécurité civile**
- 5. **TRANSPORT – VOIRIE MUNICIPALE** (Serge Archambault)
 - 5.1 Rapports du Comité et de l'inspecteur municipal en voirie
 - 5.1.1 Demande de la Fabrique : Participation financière 2009-2010
 - 5.1.2 Entretien du réseau d'éclairage des rues : soumissions du 18 décembre 2009
 - 5.1.3 Autorisation de dépense(s)
- 6. **HYGIÈNE DU MILIEU**
 - 6.1 **Réseau de distribution de l'eau potable, traitement des eaux usées et réseau d'égout** (Jonathan Chalifoux)
 - 6.1.1 Rapports du Comité et de l'inspecteur municipal aux travaux publics
 - 6.1.1.1 Séance ordinaire de l'AIBR tenue le 8 décembre 2009 (Maire)
 - 6.2 **Matières résiduelles**
 - 6.2.1 **Déchets domestiques, récupération et site de dépôt Lajemmerais** (Jonathan Chalifoux)
 - 6.2.1.1 Rapports du Comité et de l'inspecteur municipal aux travaux publics (*reporté à la fin*)
 - 6.3 **Écoulement des eaux** (Jonathan Chalifoux)
 - 6.3.1 **Cours d'eau et réseau d'égout pluvial**
 - 6.3.1.1 Rapports du Comité et de l'inspecteur municipal aux travaux publics
 - 6.3.1.2 Demande à la MRC : nettoyage du cours d'eau Cusson
 - 6.4 **Protection de l'environnement** (Alexandre Saint-Jacques)
 - 6.4.1 Rapport du Comité (CCE)
 - 6.4.1 Dépôt du procès-verbal de la réunion du CCE tenue le 7 décembre 2009
 - 6.5 **Fosses septiques** (Maire)
 - 6.5.1 Rapport du Comité et de l'inspecteur municipal aux travaux publics
 - 6.5.1.1 Suivi du dossier relatif au projet pilote subventionné pour la mise aux normes des fosses septiques (Rencontre à Verchères le 7 janvier 2010)
- 7. **RÈGLEMENT**
- 8. **AVIS DE MOTION N^o(s)**
 - 8.1.1 2010-02 (2^{ième}) pour règlement relatif à la répartition des coûts de construction, de réparation ou d'entretien des branches 1 à 5 du cours d'eau Des Chênes
 - 8.1.2 2010-03 pour règlement n^o 2010-03 concernant le Comité consultatif agricole (CCA)
- 9. **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE** (Danielle Lajeunesse)
 - 9.1 **Office municipal d'habitation de SAR (OMH), Centre de jour et Projet(s) spécial (aux)**
 - 9.1.1 Rapport du Comité
- 10. **AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
 - 10.1 **Aménagement, urbanisme, zonage, développement et revitalisation** (Jonathan Chalifoux)
 - 10.1.1 Dépôt du rapport de l'inspecteur municipal en bâtiments et environnement
 - 10.1.2 Demande à la CPTAQ : 1064, Montée Lapierre – lots 230-2 et Partie 230

Avis aux lecteurs :
Le présent procès-verbal pourra être adopté par le
Conseil municipal à une séance ultérieure

Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2010

- 10.1.3 Rapport du CCU et de l'inspecteur municipal en bâtiments et environnement
- 10.1.3.1 Dépôt du procès-verbal de la réunion du CCU tenue le 5 janvier 2010
- 10.2 **Promotion et développement (Tourisme et embellissement)** (Martine Lizotte)
- 10.2.1 Rapport du Comité
- 11. **LOISIRS RÉCRÉATIFS, SPORTIFS et COMMUNAUTAIRES** (Danielle Lajeunesse)
- 11.1. **Centre communautaire, parcs et terrains de jeux**
- 11.1.1 Rapport du Comité
- 11.1.2 Autorisation de dépenses
- 12. **LOISIRS CULTURELS** (Martine Lizotte)
- 12.1. **Bibliothèque et Maison de la Culture,**
- 12.1.1 Rapport du Comité
- 12.1.2 Changement de nom de la Bibliothèque – mandat et autorisation dépenses
- 12.1.3 Autorisation de dépense(s)
- 13. **AFFAIRE(S) NOUVELLE(S)**
- 14. **PÉRIODE DE QUESTION(S)**
- 15. **CORRESPONDANCE (S)**
- 16. **PROCHAINE(S) RENCONTRE(S)**
- 17. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Adoptée à l'unanimité

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

3.1 CONSEIL MUNICIPAL

3.1.1 Association des plus beaux villages du Québec (APBVQ) :

3.1.1.1 Maire élu vice-président sur le Conseil d'administration

Monsieur le Maire indique entre autres, que lors de la réunion de l'Association des plus beaux villages (APBVQ) du Québec tenue à Québec le 18 décembre 2009 il a été élu au poste de vice-président du Conseil d'administration (CA) de l'APBVQ.

* * * * *

3.1.1.2 Achat de 2 panneaux

Il est proposé par madame Martine Lizotte, appuyé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, et résolu :

Que le Conseil autorise les dépenses au montant de 300 \$ plus les frais de livraison et les taxes applicables pour l'achat de 2 panneaux de l'APBVQ à installer aux 2 entrées de la Municipalité (Ouest et Pomme d'Or), lequel panneau a été refait pour les fins d'affichage uniforme par les municipalités faisant partie de l'Association.

Adoptée à l'unanimité

3.1.2 Félicitations au Maire de Saint-Roch-de-Richelieu - CA de la FQM

RÉSOLUTION N° 2010-01-002

Il est proposé par madame Danielle Lajeunesse, appuyé par monsieur Yvon Plante, et résolu :

Que le Conseil adresse par la présente résolution toutes ses félicitations au Maire de la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu, monsieur Claude Pothier, pour son élection au sein du conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) en décembre 2009.

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2010

**3.1.3 Rencontre d'information par la direction de la Santé publique :
radon et municipalités**

RÉSOLUTION N° 2010-01-003

Il est proposé par monsieur Yvon Plante, appuyé par monsieur Serge Archambault, et résolu :

Que le Conseil délègue le Conseiller, monsieur Alexandre Saint-Jacques, à la rencontre d'information : *radon et municipalités* dispensée par l'Agence de la santé et des services sociaux de la Montérégie de la Direction de la santé publique, le mardi 19 janvier 2010 à Mont-Saint-Hilaire.

Adoptée à l'unanimité

**3.1.4 Projet du magasin général :
Demandes du Comité provisoire (Coopérative en formation) :**

3.1.4.1 Demande de soutien financier

Le Maire et son Conseil ont pris connaissance de la demande d'aide financière au montant suggéré de 5 000 \$ du Comité provisoire (coopérative en formation) dans le cadre du projet du magasin général. Bien que le Conseil appuie ledit projet, il ne peut se substituer aux gens de notre communauté considérant que le support financier devrait venir de leur part étant donné que le Comité provisoire et ledit projet ne forment pas un organisme à but non lucratif (OBNL). Le Maire et son Conseil indiquent qu'ils sont cependant d'accord à poursuivre gratuitement la promotion du projet dans La Gloriette pour une période qui n'est pas encore déterminée.

3.1.4.2 Demande d'appui au projet du magasin général

RÉSOLUTION 2010-01-004

Considérant la demande d'aide au Réseau d'investissement social du Québec (RISQ) par le Comité au projet de magasin général à Saint-Antoine-sur-Richelieu, demande via le CLD de La Vallée-du-Richelieu;

En conséquence, il est proposé par monsieur Serge Archambault, appuyé par monsieur Yvon Plante, et résolu :

Que le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu est d'accord et approuve le projet d'implantation d'un magasin général et encourage le Réseau d'investissement social du Québec (RISQ) à répondre favorablement à cette demande pour le bénéfice de toute la communauté de Saint-Antoine-sur-Richelieu.

Adoptée à l'unanimité

3.1.5 Collecte de sang des Maires de Saint-Marc et Saint-Antoine-sur-Richelieu

Le Maire indique que la *collecte de sang des Maires de Saint-Antoine-sur-Richelieu et de Saint-Marc-sur-Richelieu* se tiendra le jeudi 14 janvier 2010 de 14h à 20h à la Salle municipale sise au 102, rue de la Fabrique à Saint-Marc-sur-Richelieu. Il invite toute la population à donner généreusement.

* * * * *

3.1.6 Semaine québécoise pour un avenir sans tabac : du 17 au 23 janvier 2010

Le Maire informe que la *Semaine québécoise pour un avenir sans tabac* se tiendra du 17 au 23 janvier 2010.

* * * * *

3.1.7 Priorités d'actions 2010-2011 pour la Sûreté du Québec

RÉSOLUTION N° 2010-01-005

Il est proposé par monsieur Yvon Plante, appuyé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, et résolu :

Avis aux lecteurs :
Le présent procès-verbal pourra être adopté par le
Conseil municipal à une séance ultérieure

Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2010

Que le Conseil informe la Sûreté du Québec que les priorités d'actions 2010-2011 proposées pour la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu et qui seront présentées pour les fins de discussions au Comité de Sécurité publique sont les suivantes :

- Respect de la limite de vitesse par les usagers dans les zones de 50 km/hre
- Information et sensibilisation de la population au niveau du vol
- Stationnement des remorques à bateau

Adoptée à l'unanimité

3.1.8 Appui à TVR9 dans ses revendications auprès du CRTC

RÉSOLUTION N° 2010-01-006

Considérant que notre télévision communautaire autonome, *Télévision communautaire de La Vallée-du-Richelieu (TVR9)*, est solidement implantée dans le milieu, qu'elle joue un rôle essentiel au chapitre de la diversification de l'offre d'information et des moyens de communication dans la région et qu'elle participe au développement à la fois social, culturel et économique de notre milieu;

Considérant que le canal communautaire est la seule fenêtre télévisuelle réelle sur le plan local et le seul espace télévisuel à la portée des citoyens dans leur milieu, espace le plus près d'eux et sur lequel ceux-ci possèdent une maîtrise de gestion;

Considérant l'importance du maintien de l'élément communautaire et de notre télévision communautaire autonome;

Considérant l'importance pour chaque citoyen d'avoir accès à un traitement juste et équitable en ce qui concerne la qualité de l'information locale et qu'il soit, voire essentiel que nos citoyens conservent l'accessibilité aux ondes pour les informations locales dans le respect de ses différences locales;

En conséquence, il est proposé par madame Danielle Lajeunesse, appuyé par monsieur Yvon Plante, et résolu :

Que le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

Que par la présente résolution, le Conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu appui fermement les démarches entreprises par la Fédération des télévisions communautaires autonome du Québec en lien avec *l'Avis de consultation de radiodiffusion CRTC-2009-661* aux fins que le CRTC accueille favorablement lesdites revendications pour assurer le rayonnement et la prospérité de notre télévision communautaire autonome et de l'espace télévisuel communautaire.

Adoptée à l'unanimité

3.2 GESTION FINANCIÈRE, FINANCEMENT, IMMOBILISATION ET AFFECTATION

3.2.1 Présentation et adoption des factures payées et à payer

RÉSOLUTION N° 2010-01-007

Il est proposé par madame Martine Lizotte, appuyé par monsieur Yvon Plante, et résolu:

Que le Conseil approuve les comptes payés et à payer au 12 janvier 2010 tels que présentés au montant total de 98 241,74 \$, à savoir :

| | | |
|--------------------------------------|--------------|--------------|
| Déboursés en date du 12 janvier 2010 | | 2 349,06 \$ |
| Dépenses comptabilisées en 2009 | 23 850,92 \$ | |
| Dépenses du mois | 71 105,05 \$ | |
| Total des achats 2009-2010 | | 95 892,68 \$ |

Adoptée à l'unanimité

Avis aux lecteurs :
Le présent procès-verbal pourra être adopté par le
Conseil municipal à une séance ultérieure

Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2010

3.2.2 Refinancement de 56 100 \$ relatif à un emprunt échéant le 7 avril 2010

RÉSOLUTION N° 2010-01-008

Considérant que conformément au règlement d'emprunt numéro 99-01 (étape 2), la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu souhaite emprunter par billet un montant total de 56 100 \$ et qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier ledit règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

Considérant que ledit emprunt est d'un montant inférieur à 100 000 \$ et que de ce fait, le financement pourra être réalisé localement;

En conséquence, il est proposé par monsieur Serge Archambault, appuyé par monsieur Yvon Plante, et résolu :

Que le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

Qu' un emprunt par billet daté du 7 avril 2010, d'un terme de 5 ans au montant de 56 100 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 99-01 (étape 2) soit réalisé auprès de la Caisse populaire Desjardins de Saint-Antoine-sur-Richelieu;

Que le Conseil autorise le Maire ou le Maire suppléant et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer tous les documents relatifs à cet emprunt avec l'autorité compétente de ladite Caisse;

Que le capital soit payable annuellement et que les intérêts soient payables semi annuellement.

Que pour réaliser cet emprunt, la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 7 avril 2010), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2015 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 99-01 (étape 2), chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée à l'unanimité

3.2.3 Rapport des dépenses autorisées par délégation de compétence: aucun sujet.

* * * * *

3.3 GESTION ADMINISTRATIVE

3.3.1 Adhésion 2010 à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)

RÉSOLUTION N° 2010-01-009

Il est proposé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, appuyé par madame Danielle Lajeunesse, et résolu :

Que le Conseil autorise l'adhésion 2010 de la directrice générale et secrétaire-trésorière à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) au montant de 350 \$ taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité

3.4 GREFFE

3.4.1 Adoption procès-verbal: Séance ordinaire du 1^{er} décembre 2009

RÉSOLUTION N° 2010-01-010

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1^{er} décembre 2009, a été distribuée aux Membres du Conseil avant la tenue de la présente, que tous déclarent en avoir pris connaissance et s'en trouvent satisfaits;

En conséquence, il est proposé par madame Martine Lizotte, appuyé par monsieur Yvon Plante, et résolu :

Que le Conseil adopte le procès-verbal du 1^{er} décembre 2009 avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité

Avis aux lecteurs :
Le présent procès-verbal pourra être adopté par le
Conseil municipal à une séance ultérieure

Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2010

3.4.2 Adoption procès-verbal : Séance extraordinaire du 22 décembre 2009

RÉSOLUTION N° 2010-01-011

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire d'adoption des prévisions budgétaires 2010 ainsi que des sujets s'y rapportant et tenue le 22 décembre 2009 a été distribuée aux Membres du Conseil avant la tenue de la présente, que tous déclarent en avoir pris connaissance et s'en trouvent satisfaits;

En conséquence, il est proposé par madame Danielle Lajeunesse, appuyé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, et résolu :

Que le Conseil adopte le procès-verbal du 22 décembre 2009 avec dispense de lecture.
Adoptée à l'unanimité

3.5 ÉVALUATION FONCIÈRE : Aucun sujet.
* * * * *

3.6 GESTION DU PERSONNEL

3.6.1 Appel de candidatures pour secrétaire administratif (ve)

RÉSOLUTION N° 2010-01-012

Il est proposé par monsieur Serge Archambault, appuyé par madame Martine Lizotte, et résolu :

Que le Conseil entérine la publication de l'appel de candidatures pour un (e) secrétaire administratif (ve), laquelle publication a été exécutée entre autres, le 8 janvier 2010 dans le journal électronique Québec municipal.
Adoptée à l'unanimité

3.6.2 Appel de candidatures pour coordonnateur (trice) en loisirs récréatifs, sportifs et communautaires

RÉSOLUTION N° 2010-01-013

Il est proposé par madame Danielle Lajeunesse, appuyé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, et résolu :

Que le Conseil entérine la publication de l'appel de candidatures pour un (e) coordonnateur (trice) en loisirs récréatifs, sportifs et communautaires, laquelle publication a été exécutée entre autres, le 8 janvier 2010 dans le journal électronique Québec municipal.
Adoptée à l'unanimité

3.6.3 Démission de monsieur Michel Lavoie pour l'entretien de la patinoire

RÉSOLUTION N° 2010-01-014

Il est proposé par madame Danielle Lajeunesse, appuyé par madame Martine Lizotte, et résolu :

Que le Conseil accepte la démission de monsieur Michel Lavoie comme responsable de la fabrication de la glace et de l'entretien de la patinoire.
Adoptée à l'unanimité

3.6.4 Entériner embauche surveillants patinoire

RÉSOLUTION N° 2010-01-015

Il est proposé par madame Martine Lizotte, appuyé par monsieur Yvon Plante et résolu :

Que le Conseil entérine l'embauche pour la saison 2009-2010, aux conditions entendues entre les parties, de messieurs Danny Bérard et Mark-André Robert comme surveillants de la patinoire durant les heures décrétées par le Conseil pour la fréquentation et l'usage par les utilisateurs.
Adoptée à l'unanimité

Avis aux lecteurs :
Le présent procès-verbal pourra être adopté par le
Conseil municipal à une séance ultérieure

Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2010

3.6.5 Entériner embauche responsable fabrication glace et entretien patinoire

RÉSOLUTION N° 2010-01-016

Il est proposé par madame Danielle Lajeunesse, appuyé par madame Martine Lizotte, et résolu :

Que le Conseil entérine l'embauche pour la saison 2009-2010, aux conditions entendues entre les parties, de monsieur Guy Lesage comme responsable de la fabrication de la glace et de l'entretien de la patinoire.

Adoptée à l'unanimité

3.7 AUTRES GESTIONS EN ADMINISTRATION GÉNÉRALE

3.7.1 Gestion du Centre administratif et communautaire

3.7.1.1 Rapports du Comité et de l'inspecteur municipal aux travaux publics

3.7.1.2 Autorisation de dépense(s)

Le Conseiller responsable, monsieur Yvon Plante, indique qu'il n'y a rien à signaler de particulier mis à part, le changement des serrures du Centre administratif et communautaire au courant du mois de janvier et qu'aucune dépense n'est à autoriser.

* * * * *

3.8 Appui aux organismes de la Communauté et aux autres organismes à but non lucratif (OBNL) : Aucun sujet.

* * * * *

4. SÉCURITÉ PUBLIQUE

4.1 Service de protection contre l'incendie

4.1.1 Rapports du Comité et du directeur du service

Le Conseiller responsable, monsieur Yvon Plante fait rapport verbal sur les rapports du directeur du service de protection contre l'incendie déposés, lesquels concernent le mois de décembre 2009 ainsi que le rapport annuel des interventions intervenues en 2009 à Saint-Antoine-sur-Richelieu et à Saint-Marc-sur-Richelieu, la (les) décision (s) suivante (s) en découle (nt) :

4.1.2 Versement à un tiers de la taxe sur les services téléphoniques

RÉSOLUTION 2010-01-017

Considérant que l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec a été créée conformément aux articles 244.73 et 244.74 de la *Loi sur la fiscalité municipale* et qu'elle doit faire remise aux municipalités locales aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 de la taxe imposée sur les services téléphoniques ;

Considérant que la Municipalité désire que l'Agence fasse plutôt remise directement à l'organisme qui lui offre les services de centre d'urgence 9-1-1 dès que la chose sera possible ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yvon Plante, appuyé par monsieur Serge Archambault, et résolu que :

Que la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu (57075) demande à l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec de verser dès que possible, à la **Régie de Police Richelieu-Saint-Laurent**, dont le siège social est situé au 1578, chemin du Fer-à-Cheval, Sainte-Julie, province de Québec, J3E 0A2 pour et à l'acquit de la Municipalité toutes les remises de la taxe imposée en vertu de l'article 244.68 de la *Loi sur la fiscalité municipale* qui lui sont dues, la présente ayant un effet libératoire pour l'Agence à l'égard de la Municipalité tant qu'elle ne sera pas avisée au moins 60 jours au préalable de tout changement de destinataire, à charge pour l'Agence de faire rapport à la Municipalité des sommes ainsi versées.

Adoptée à l'unanimité

Avis aux lecteurs :
Le présent procès-verbal pourra être adopté par le
Conseil municipal à une séance ultérieure

Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2010

4.1.3 Embauche d'un pompier à temps partiel

RÉSOLUTION N° 2010-01-018

Il est proposé par monsieur Yvon Plante, appuyé par monsieur Serge Archambault, et résolu :

Que le Conseil entérine l'embauche aux conditions usuelles et entendues entre les parties, monsieur Maxim Robert comme pompier à temps partiel du Service de protection contre l'incendie de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu.

Adoptée à l'unanimité

4.1.4 Autorisation de dépenses

RÉSOLUTION N° 2010-01-019

Il est proposé par monsieur Yvon Plante, appuyé par monsieur Serge Archambault, et résolu :

Que le Conseil autorise des dépenses estimées au montant de 5 347 \$ taxes applicables en sus s'il y a lieu, comme suit :

| Description | Montant |
|--|-------------|
| 1 appareil respiratoire | 4 195,00 \$ |
| 16 téléavertisseurs (pagets) (96\$/mois) | 1 152,00 \$ |

Adoptée à l'unanimité

4.2 Sécurité civile : aucun sujet.

* * * * *

5. TRANSPORT - VOIRIE MUNICIPALE

5.1 Rapports du Comité et de l'inspecteur municipal en voirie

Le rapport préparé par l'inspecteur municipal en voirie et travaux publics, monsieur Marc Béland, concernant le mois de janvier et comportant les travaux exécutés en décembre et ceux à venir en janvier est déposé. Le Conseiller responsable, monsieur Serge Archambault recommande la décision suivante dans le dossier de la demande de la Fabrique et pour lequel, la décision avait été reportée à une séance ultérieure :

5.1.1 Demande de participation financière 2009-2010 de la Fabrique pour déneigement-déglçage du stationnement et entretien du Parc pour l'été 2010

RÉSOLUTION N° 2010-01-020

Il est proposé par madame Danielle Lajeunesse, appuyé par monsieur Serge Archambault, et résolu :

Que le Conseil entérine les dépenses 2009-2010 estimées au montant de 2 300 \$ taxes applicables en sus, pour le déneigement et le déglçage du stationnement (1 000 \$) ainsi que celles pour l'entretien du Parc à l'été 2010 (1 300 \$), le tout étant les propriétés de la Fabrique Saint-Antoine. (Réf. : demande de la Fabrique Saint-Antoine datée du 24 novembre 2009 dont la décision a été reportée par le Conseil lors de la séance du 1^{er} décembre 2009)

Adoptée à l'unanimité

5.1.2 Entretien du réseau d'éclairage des rues : soumissions du 18 décembre 2009

RÉSOLUTION N° 2010-01-021

Considérant le dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions daté du 18 décembre 2009, lequel fait suite à l'appel regroupé de soumissions à prix unitaires pour l'entretien des réseaux d'éclairage des rues des municipalités de Saint-Antoine-sur-Richelieu et de Calixa-Lavallée et pour lequel 3 entrepreneurs électricien ont déposé une soumission conforme, à savoir (taxes applicables en sus):

| | |
|---|-------------|
| Michel Guimont, Entrepreneur électricien Ltée | 752,00 \$ |
| Électricité Michel Langlois | 1 489,50 \$ |
| Le groupe DR électrique inc. | 842,23 \$ |

Avis aux lecteurs :
Le présent procès-verbal pourra être adopté par le
Conseil municipal à une séance ultérieure

Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2010

En conséquence, il est proposé par monsieur Yvon Plante, appuyé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu retient les services du plus bas soumissionnaire conforme, Michel Guimont, Entrepreneur électricien Ltée, et lui adjuge un contrat d'un terme de 2 ans pour prendre fin le 31 décembre 2012, contrat à prix unitaires au montant de 752,00 \$ taxes applicables en sus;

Que la présente résolution numéro 2010-01-021 fait office de contrat entre ledit entrepreneur adjudicataire et la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu.

Adoptée à l'unanimité

5.1.3 Autorisation de dépense(s) : aucun sujet.

* * * * *

6. HYGIÈNE DU MILIEU

6.1 Réseau distribution eau potable, traitement des eaux usées et réseau d'égout

6.1.1 Rapports du Comité et de l'inspecteur municipal aux travaux publics

L'inspecteur municipal aux travaux publics indique qu'il n'y a rien de particulier à signaler.

* * * * *

6.1.2 Réunion de l'AIBR du 8 décembre 2009

Le Maire fait rapport verbal suite à la réunion du Conseil de l'AIBR à laquelle il a siégé le 8 décembre 2009.

* * * * *

6.2 Matières résiduelles

6.2.1 Déchets domestiques, récupération et site de dépôt Lajemmerais

6.2.1.1 Rapport du Comité et de l'inspecteur municipal aux travaux publics

Sujet reporté à la fin ou d'ici à l'arrivée du Conseiller responsable, monsieur Jonathan Chalifoux qui siège à la réunion de l'AIBR à titre de substitut du Maire, ce 12 janvier 2010.

* * * * *

6.3 Écoulement des eaux

6.3.1 Cours d'eau et réseau d'égout pluvial

6.3.1.1 Demande à la MRC : nettoyage du cours d'eau Cusson

RÉSOLUTION N° 2010-01-022

Considérant la demande de nettoyage du cours d'eau Cusson datée et déposée à la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu le 12 janvier 2010 par les entreprises et particulier suivants : Ferme Mondré inc., Ferme Lamontagne inc., Moissons d'or (Verchères) inc. et monsieur Paul Phaneuf;

En conséquence, il est proposé par monsieur Serge Archambault, appuyé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, et résolu :

Que le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution.

Que la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu demande à la MRC de La Vallée-du-Richelieu de bien vouloir inscrire dans son programme d'entretien des cours d'eau, la demande de nettoyage du cours d'eau Cusson, telle que la demande datée du 12 janvier 2010 jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité

Avis aux lecteurs :
Le présent procès-verbal pourra être adopté par le
Conseil municipal à une séance ultérieure

Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2010

6.4 Protection de l'environnement

6.4.1 Rapport du Comité (CCE)

Le Conseiller responsable, monsieur Alexandre Saint-Jacques fait rapport verbal et il dépose le procès-verbal de la réunion du Comité tenue le 7 décembre 2009 et duquel aucune décision ne découle.

* * * * *

6.5 Fosses septiques

6.5.1 Rapport du Comité et de l'inspecteur municipal aux travaux publics

6.5.1 Suivi du dossier relatif au projet pilote subventionné pour la mise aux normes des fosses septiques

Le Maire fait rapport verbal suite à la rencontre tenue à Verchères le 7 janvier 2010, laquelle rencontre réunissait en plus de lui-même et du Conseiller, monsieur Yvon Plante, de madame Guertin et monsieur Béland, les Maires, un Conseiller, les directeurs généraux et inspecteurs municipaux des municipalités de Calixa-Lavallée et de Verchères. Il en découle qu'une rencontre devra avoir lieu dans les meilleurs délais possibles pour réunir à Montréal nos directeurs généraux avec la (les) fonctionnaire (s) du MAMROT afin d'obtenir les réponses concernant le projet pilote subventionné pour la mise aux normes des fosses septiques de nos territoires respectifs afin que nos municipalités puissent répondre aux exigences du MAMROT le cas échéant en vue de la réalisation dudit projet.

* * * * *

7. RÈGLEMENT(S) : Aucun sujet.

* * * * *

8. AVIS DE MOTION N^o(s)

8.1 2010-02 pour règlement n^o 2010-02 relatif à la répartition des coûts de construction, de réparation ou d'entretien des branches 1 à 5 du cours d'eau Des Chênes

AVIS DE MOTION N^o 2010-02 (2^{ième})

Je, Yvon Plante, Conseiller, donne avis de motion à l'effet qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, je présenterai pour adoption, le règlement intitulé : "Règlement n^o 2010-02 relatif à la répartition des coûts de construction, de réparation ou d'entretien des branches 1 à 5 du cours d'eau Des Chênes".

Donné à Saint-Antoine-sur-Richelieu, ce 12 janvier 2010

8.2 2010-03 pour règlement n^o 2010-03 concernant le Comité consultatif agricole

AVIS DE MOTION N^o 2010-03

Je, Serge Archambault, Conseiller, donne avis de motion à l'effet qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, je présenterai pour adoption avec dispense de lecture en vertu de l'article 445 du *Code municipal du Québec*, le règlement intitulé : "Règlement n^o 2010-03 concernant le Comité consultatif agricole", une copie dudit règlement étant transmise à chacun des Membres de ce Conseil, ce 12 janvier 2010.

Donné à Saint-Antoine-sur-Richelieu, ce 12 janvier 2010

9. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

9.1 Office municipal d'habitation (OMH), Centre de jour et Projet(s) spécial (aux)

9.1.1 Rapport du Comité

La Conseillère responsable, madame Danielle Lajeunesse indique qu'il n'y a rien à signaler.

* * * * *

10. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

10.1 Aménagement, urbanisme, zonage, développement et revitalisation

10.1.1 Rapport de l'inspecteur en bâtiments et environnement

Le rapport de décembre 2009 de l'inspecteur en bâtiments et environnement est déposé ainsi que celui intitulé : Rapport sommaire pour l'année 2009.

* * * * *

Avis aux lecteurs :
Le présent procès-verbal pourra être adopté par le
Conseil municipal à une séance ultérieure

Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2010

10.1.2 Demande à la CPTAQ : 1064, Montée Lapierre – lots 230-2 et Partie 230

RÉSOLUTION N° 2010-01-023

Considérant que madame Claire Dubé, propriétaire des lots 230-2 et Partie 230 à l'adresse civique 1064, Montée Lapierre, demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), une autorisation pour aliénation et morcellement d'une superficie de 2 040 mètres carrés du lot Partie 230, 3^{ème} concession de la Paroisse de Saint-Antoine dont la propriétaire est madame Marie Garon, ledit lot visé par la demande avec petit bâtiment pour élevage d'animaux y érigé;

Considérant que lesdits lots sont conformes au Schéma d'aménagement révisé (SAR) de la MRC de La Vallée-du-Richelieu;

Considérant que la demande est conforme à la réglementation d'urbanisme en vigueur dans la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu;

En conséquence, il est proposé par madame Danielle Lajeunesse, appuyé par monsieur Yvon Plante, et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu informe la CPTAQ que ladite demande est conforme à la réglementation municipale et au SAR.

Adoptée à l'unanimité

10.1.3 Rapport du CCU et de l'inspecteur municipal en bâtiments et environnement

10.1.3.1 Procès-verbal de la réunion du CCU tenue le 5 janvier 2010

Le procès-verbal de la réunion du 5 janvier 2010 tenue par le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) est déposé et aucune décision n'en découle.

* * * * *

10.2 Promotion et développement (Tourisme et embellissement)

10.2.1 Rapport du Comité

La Conseillère responsable, madame Martine Lizotte fait rapport verbal et aucune décision n'en découle.

* * * * *

11. LOISIRS RÉCRÉATIFS, SPORTIFS et COMMUNAUTAIRES

11.1. Centre communautaire, parcs et terrains de jeux

11.1.1 Rapport du Comité et de l'inspecteur municipal aux travaux publics

11.1.1.2 Autorisation de dépenses

La Conseillère responsable, madame Danielle Lajeunesse fait rapport verbal à l'effet et entre autres, que la programmation des activités d'hiver sera distribuée par la poste au courant des prochains jours pour inviter la population aux inscriptions devant avoir lieu vers la fin de janvier 2010. Monsieur le Maire ajoute que ce sont mesdames les Conseillères, Lajeunesse et Lizotte qui ont travaillé à cette programmation et qui recevront les intéressés lors de la soirée des inscriptions aux activités, le tout en raison du poste vacant en loisir et lequel poste pourra être comblé prochainement suite aux appels de candidatures.

* * * * *

Il est 21h10. Le Conseiller, monsieur Jonathan Chalifoux arrive dans la Salle et prend sa place à la Table du Conseil.

* * * * *

12. LOISIRS CULTURELS

12.1. Bibliothèque et Maison de la Culture

12.1.1 Rapport du Comité

La Conseillère responsable, madame Martine Lizotte fait rapport verbal et la (les) décision (s) suivante (s) en découle (nt) :

12.1.1.1 Changement de nom de la Bibliothèque – mandat et autorisation dépenses

RÉSOLUTION N° 2010-01-024

Il est proposé par madame Martine Lizotte, appuyé par madame Danielle Lajeunesse, et résolu :

Avis aux lecteurs :
Le présent procès-verbal pourra être adopté par le
Conseil municipal à une séance ultérieure

Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2010

- Que** le Conseil autorise le changement de nom de la bibliothèque municipale pour celui de: ***Bibliothèque Hélène-Marion***;
- Que** le Conseil autorise les dépenses au montant suffisant et se rattachant audit changement de nom;
- Que** le Conseil mandate et délègue madame la Conseillère responsable au dossier Loisirs culturels, Martine Lizotte, le tout avec l'assistance et le concours de la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

12.1.1.2 Autorisation de dépense(s)

RÉSOLUTION N° 2010-01-025

Il est proposé par madame Martine Lizotte, appuyé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, et résolu:

- Que** le Conseil autorise le début des travaux de rénovation (plancher et murs) à la Maison de la Culture au courant de la semaine prochaine et les dépenses s'y rattachant au montant suffisant et tel que prévues au budget 2010;
- Que** le Conseil autorise également les dépenses au montant suffisant pour l'impression de la programmation des activités de la Maison de la Culture, dépenses vers la fin du mois de janvier ou début du mois de février.

Adoptée à l'unanimité

13. AFFAIRE(S) NOUVELLE(S) : aucun sujet.
* * * * *

Ce point a été reporté ici :

6.2 Matières résiduelles
6.2.1 Déchets domestiques, récupération et site de dépôt Lajemmerais
6.2.1.1 Rapport du Comité et de l'inspecteur municipal aux travaux publics

Le Conseiller responsable, monsieur Jonathan Chalifoux indique qu'il n'y a rien à signaler.
* * * * *

15. PÉRIODE DE QUESTION(S)

Le Maire et son Conseil procèdent à la période de questions à l'intention des personnes présentes, laquelle période débute à 21h14 et porte sur: site de dépôt à neige et parution des procès-verbaux sur le site web de la Municipalité.
* * * * *

16. CORRESPONDANCE(S) (reçue(s) le)

- 8 décembre Ministre du MAMROT, monsieur Laurent Lessard : lettre de félicitations suite à la dernière élection municipale ainsi que ses souhaits de vif succès dans l'exercice des fonctions des Élus et l'assurance de son entière collaboration pour développer le Québec de demain. Le *Guide d'accueil et de référence pour les nouveaux Élus municipaux* est aussi transmis aux Élus suite à cette lettre.
- 8 décembre Ministre du MAMROT, monsieur Laurent Lessard : lettre informant les Élus du nouvel outil électronique convivial facilitant la consultation des indicateurs de gestion et les rendant plus utiles à une administration efficace. Les indicateurs permettent d'évaluer la situation de la Municipalité et de supporter la prise de décision dans différents domaines, tels que le traitement de l'eau, la voirie et les ressources humaines. L'outil électronique est opérationnel depuis le 20 novembre 2009.
- 18 décembre Ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale et Ministre du Travail, monsieur Sam Hamad : suite au lancement le 22 avril 2009 du plan de valorisation de l'action bénévole, lequel permet de mettre en œuvre des mesures qui contribueront notamment à faire valoir l'engagement bénévole des jeunes, des aînés et des personnes immigrantes, le Ministre invite les municipalités à participer à cette démarche visant à stimuler la participation bénévoles de ces personnes pour développer leur plein potentiel, de faire partie de nouveaux groupes d'appartenance et de faire bénéficier leur collectivité de leurs compétences, leurs expériences et leur

Avis aux lecteurs :
Le présent procès-verbal pourra être adopté par le
Conseil municipal à une séance ultérieure

Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2010

- savoir. L'adresse du site Internet du Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales (SACAIS) est le www.benevolat.gouv.qc.ca
- 18 décembre Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport : le ministère informe de la parution du Programme d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées 2010-2011, programme qui vise à favoriser la participation sociale des personnes handicapées aux activités de loisir et de sport. Ce programme s'adresse aux municipalités et aux organismes de loisir ainsi qu'aux camps de vacances. Grâce à ce programme, ces derniers ont la possibilité de présenter une demande d'aide financière pour couvrir les services d'accompagnement nécessaires aux personnes handicapées afin qu'elles puissent participer à des activités de loisir et de sport. L'adresse courriel pour faire une demande d'aide financière est le www.mels.gouv.qc.ca
- 22 décembre Municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu : résolution numéro 2009-12-386 relative au non renouvellement de l'entente et à la volonté ferme du Conseil municipal de mettre fin à l'entente pour la ressource loisir intervenue en juin 2007.
- 22 décembre Loisir et Sport Montérégie : en 2008, une consultation visant à identifier les principales préoccupations et les principaux facteurs limitant et influençant le développement et l'accessibilité de l'offre de services et programmes de loisir et de sport en Montérégie a été réalisée. En Montérégie Est, près de 150 personnes ont donné leurs opinions quant aux préoccupations prioritaires à cet égard, ce qui a permis de mettre en lumière 6 enjeux prioritaires : 1- Assurer le maintien et le développement de l'engagement bénévole des citoyens dans l'organisation du loisir; 2- Assurer le maintien et le développement de l'offre de loisir en milieu rural; 3- Rendre accessible le loisir aux personnes souvent marginalisées comme les aînés, les personnes en situation de pauvreté et celle qui souffrent de solitude; 4- Développer la relève des jeunes engagés dans l'offre de service de loisir; 5- Adapter et renouveler les infrastructures de loisir et de sport en regard de la capacité de dépenser du secteur public et des nouveaux besoins de la population; 6- Intégrer les jeunes handicapés aux programmations d'été en loisir et en sport. Les Élus, directions générales/secrétaires-trésoriers et directeurs/coordonnateurs de loisir municipaux sont conviés à une rencontre de mobilisation qui aura lieu le jeudi 25 mars 2010. L'objectif de la rencontre est de présenter la démarche de développement du loisir et du sport. Au cours des prochaines semaines, la Municipalité recevra une trousse d'information comprenant la synthèse des résultats de la consultation sur notre territoire et autres informations.
- 23 décembre Les Fleurons du Québec : transmission de la 4^{ième} édition des Fleurons du Québec, le dépliant *La fierté de votre municipalité* ainsi que le programme des *Ateliers verts 2010*.
- 5 janvier MRC de La Vallée-du-Richelieu : Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie – Adoption des modifications requises par le ministère de la Sécurité publique; résolution d'adoption numéro 09-10-306 et copie du schéma sur cédérom.
- 6 janvier Ministre responsable des Aînés, madame Marguerite Blais : présentation de la démarche *Municipalité amie des aînés*. Madame Blais rappelle que le ministère de la Famille et des Aînés accompagne depuis plusieurs années les municipalités et les MRC dans l'élaboration ou la mise à jour de leur politique de la Famille. Les ministères, forts de cette réussite ont décidé de poursuivre leurs efforts et d'actualiser leur vision d'une société pour tous les âges en intégrant au programme de soutien la démarche *Municipalité amie des aînés (MADA)*. En plus de bénéficier d'un soutien pour l'élaboration ou la mise en œuvre d'une politique de la Famille et du plan d'action qui en découle, les municipalités peuvent également obtenir un soutien additionnel pour la réalisation de la démarche MADA et pour l'élaboration d'un plan d'action en faveur des personnes aînés.
- 6 janvier MRC de La Vallée-du-Richelieu : avis concernant le calendrier pour l'année 2010 des séances ordinaires du Conseil des Maires de la MRC, lesquelles sont tenues les jeudis et débutent à 20h00 (relâche en juillet), comme suit : 14 janvier 2010, 4 février 2010, 4 mars 2010, 1^{er} avril, 6 mai, 3 juin, 5 août, 2 septembre, 7 octobre et 24 novembre.
- 7 janvier Fabrique Saint-Antoine, madame Raymonde Beauchemin, Présidente : remerciement au nom des membres de l'assemblée de Fabrique, pour le don de 25 000 \$ (étalé sur 5 ans) de la Municipalité pour la restauration de l'église.
- 7 janvier MMQ : chèque de 2 823 \$ représentant la part de la Municipalité à l'égard de la ristourne de 3 500 000 \$ retournée aux municipalités membres concernant l'exercice financier 2009.

Avis aux lecteurs :
Le présent procès-verbal pourra être adopté par le
Conseil municipal à une séance ultérieure

Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2010

12 janvier Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, Direction du Patrimoine et de la muséologie, monsieur Jean-François Drapeau, le Registraire des biens culturels du Québec (par intérim) : accuse réception du règlement relatif à la constitution en site du patrimoine du noyau religieux de Saint-Antoine-de-Padoue et confirme que ce bien culturel figure maintenant au Répertoire du patrimoine culturel du Québec qui peut être consulté au www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca Monsieur Drapeau invite la Municipalité à faire parvenir toute documentation complémentaire dont nous pourrions disposer sur la valeur patrimoniale du site.

* * * * *

17. PROCHAINE(S) RENCONTRE(S)

- Séance de formation (par M^e Elaine Francis) samedi 16 janvier, 9h00 à 16h00
- Caucus à huit clos: mercredi 27 janvier, 19h00
- Séance ordinaire publique : mardi 2 février, 20h00

* * * * *

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION N° 2010-01-026

L'ordre du jour étant épuisé, sur motion de madame Danielle Lajeunesse, appuyé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, la séance est levée à 21 :20 heures.

Adoptée à l'unanimité

Certificat de crédits suffisants

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses autorisées par le Conseil municipal au cours de la présente séance.

Martin Lévesque,
Maire

Élise Guertin, Directrice générale
et secrétaire-trésorière